



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 1^{er} juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	17
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
26 mai 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
- 2 JUIN 2026	
Codification : 4.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 2 JUIN 2026 et publication du - 2 JUIN 2026	
Le Maire, Patricia PERRET	



L'an deux mille vingt-six, le **premier juin**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-six mai deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Julien PORTE, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS (arrivée à 20h06), Fabienne STALARS et Anne-Laure BOURGEON.

Absents avec pouvoir :

Vincent COLAS donne pouvoir à Céline LAREURE

Pierrick MATRAS donne pouvoir à Anne-Laure BOURGEON

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Céline LAREURE

OBJET : 2026-054 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Madame le Maire expose à l'assemblée :

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un agent pour réaliser des tâches liées à l'entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée :

De créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée prévisible de 3 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260601-2026-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2026
Publication : 02/06/2026

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Entretien des espaces verts
- Travaux de voirie
- Nettoyage du bourg
- Réalisation de petits chantiers d'aménagement paysager
- ...

La rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe (Indice Brut 525 – Indice Majoré 455).

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique précité si les besoins du service le justifient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** la proposition du Maire ;
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent ;
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,

Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 1^{er} juin 2026

Le Maire,

Patricia PERRET

Le secrétaire de séance

Céline LAREURE

Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260601-2026-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2026
Publication : 02/06/2026